

Conseil Municipal

Ville de

Carbon-Blanc

PROCES-VERBAL

Séance du 31 MARS 2022
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **31 mars deux mille vingt-deux à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maité PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal Délégué
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Fatiha AKSAS, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire qui a donné pouvoir à M. LABESSE
- Caroline THOMAS, Adjointe au Maire qui a donné pouvoir à M. LAMY
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire qui a donné pouvoir Mme CORNARDEAU
- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à M. TURBY

ETAIT ABSENT :

- Chong YONG, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose Monsieur Raffi SOUKIASSIAN comme Secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TABLE DES MATIERES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4
Conseil Municipal	1
1. AUTORISATION A SIGNATURE DE L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – O FIL DU JEU.....	5
2. AUTORISATION A SIGNATURE DE L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	5
3. FRAIS RELATIFS AUX REPAS D’AFFAIRES.....	5
4. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	6
5. PERSONNEL – CREATION D’UN POSTE DE VACATAIRE AU LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)	6
6. CREATION D’UNE COMMISSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DEPOT DE LISTES.....	7
7. CREATION D’UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES.....	7
8. MEDIATHEQUE – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR.....	8
9. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION AVEC LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE).....	8
10. CONVENTION ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE MADRELLE ET LE COLLEGE MANON CORMIER DE BASSENS.....	8
11. ACHAT DE DEUX PARCELLES CADASTREES A L’EURO SYMBOLIQUE	9
12. CESSION DE MATERIEL DANS LE CADRE D’UNE NOUVELLE ACQUISITION.....	9
13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE BASSENS/CARBON-BLANC – AVANCES POUR LA PARTICIPATION DE 2022	9
14. COMPTE DE GESTION 2021	10
15. COMPTE ADMINISTRATIF 2021	10
16. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021	15
17. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.....	19
18. TAXES LOCALES 2022.....	21
19. BUDGET PRIMITIF 2022	22
20. PRESENTATION DU PPI 2022-2027.....	28
21. CONVENTION TRIENNALE ASCJB	32
22. GRATUITE DE TARIFS MUNICIPAUX AU BENEFICE DES FAMILLES DE DEPLACES UKRAINIENS .	33
23. INFORMATIONS.....	34

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du 10 février 2022 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité ajouter le point suivant :

- Gratuité de tarifs municipaux au bénéfice des familles de déplacés ukrainiens

Après en avoir échangé avec le groupe d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour ont pu être regroupées. Ainsi, il a été convenu qu'un résumé des délibérations fera l'objet d'un vote unique. Pour ce soir, il s'agit des points suivants :

DÉLIBÉRATIONS GROUPEES

1. AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – O FIL DU JEU

DELIBERATION N° 2022-14

Madame LE FRANC rappelle que conformément aux termes de la convention avec l'association O FIL DU JEU, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec ladite association pour le versement de la subvention allouée au titre de l'année 2022 d'un montant de 25 000€.

2. AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

DELIBERATION N° 2022-15

Madame LE FRANC rappelle que conformément aux termes de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec ladite association pour le versement de la subvention allouée au titre de l'année 2022 d'un montant de 60 000€.

3. FRAIS RELATIFS AUX REPAS D'AFFAIRES

DELIBERATION N° 2022-16

Madame CORNARDEAU explique que dans le cadre de leurs fonctions, certains agents peuvent être amenés à organiser des déjeuners de travail avec des partenaires institutionnels.

Actuellement, seuls les frais des agents peuvent être remboursés mais nous ne pouvons pas prendre en charge les repas des partenaires. Aussi, le Conseil Municipal doit délibérer pour faciliter le travail des agents dans leurs missions de développement du partenariat selon les modalités suivantes :

- ✓ Sont habilités à organiser des repas d'affaires : le Directeur Général des Services, la Directrice de Cabinet, la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Education/Jeunesse et la Coordinatrice du Projet Global de Territoire.
- ✓ Montant par convive fixé à 25 euros TTC maximum.
- ✓ Nombre limité à 5 convives par repas.

Ces dépenses seront comptabilisées à l'article 6288.

4. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2022-17

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Madame CORNARDEAU explique que suite aux différents mouvements du personnel en interne et externe, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal est amené à décider :

DE SUPPRIMER :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'Educateur Jeune Enfant à temps complet
- 1 poste d'animateur Coordonnateur CTG (délibération 2021-62B)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien
- 12 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste de technicien paramédical de classe normale à temps non-complet

DE CREER :

- 1 poste de Technicien paramédical de classe normale à temps complet
- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet
- 1 poste de Puéricultrice à temps complet

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter les agents titulaires ou non-titulaires de produire et signer tous les actes relatifs aux recrutements correspondants.

5. PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE AU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

DELIBERATION N° 2022-18

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Madame CORNARDEAU informe qu'un technicien paramédical (psychomotricienne), exerçant des missions d'animation au LAEP, n'a pas souhaité renouveler son contrat. Dans l'attente de son remplacement, il est nécessaire d'avoir recours à un(e) vacataire pour assurer les missions d'animation et de gestion administrative se rapportant au Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Le Conseil Municipal DECIDE:

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un(e) vacataire jusqu'au 29 juillet 2022, date de fermeture de la structure,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 45€, congés payés compris.

6. CREATION D'UNE COMMISSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DEPOT DE LISTES

DELIBERATION N° 2022-19

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur LABESSE rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public intervient en cas de concession de services, de nouvelle délégation du service public (article L1411-5) ou en cas d'avenant au contrat entraînant une augmentation du montant global supérieure à cinq pourcents (article L1411-6).

Cette commission sera en charge, à titre principal, d'analyser les candidatures et les offres avant d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire (article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales) et le cas échéant de se prononcer sur les modifications par voie d'avenant (article L.1411-6) que ces contrats aient pour objet une délégation de service ou non.

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, les règles de composition et de fonctionnement de ces commissions sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offres.

7. CREATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

DELIBERATION N° 2022-20

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur LABESSE indique que considérant la nécessité de créer une commission de concession de services et de délégation de service public, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de cette commission.

Celle-ci comprend, outre le Maire ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT la liste unique des candidatures déposées,

Le Conseil Municipal, procède aux opérations de vote et déclare les élus membres à voix délibérative de la commission de concession de services et de délégation de service public :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc LANCELEVÉE
- Madame Alexia CORNARDEAU
- Monsieur Bernard BELLOT
- Monsieur Raffi SOUKIASSIAN
- Monsieur Yohann GIACOMETTI

Suppléants :

- Madame Maïté PERAMATO
- Madame Caroline THOMAS
- Monsieur Chong YONG
- Monsieur Bertrand FOURRÉ
- Monsieur Jean-Paul GRASSET

8. MEDIATHEQUE – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

DELIBERATION N° 2022-21

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Madame Le Franc explique que le fonctionnement et les services de la médiathèque évoluent. A ce titre, il est important d'entériner ces modifications pour rester dans un cadre légal et porter à la connaissance de tous ces aspects règlementaires :

- Les missions de la médiathèque.
- Les conditions d'accès et d'inscription à la médiathèque (gratuité pour tous).
- Les conditions de prêts des documents.
- Les règles en cas de retard.
- Les services (portage, actions culturelles, les accueils de groupes, l'espace public numérique).
- Les conditions d'usages des outils numériques.
- La gestion du désherbage et des dons.
- Les droits de copies et impressions.
- La définition des engagements et droits des médiathécaires et des usagers.
- Les sanctions applicables.

Madame Le Franc demande donc au Conseil Municipal d'autoriser la modification du règlement intérieur de la Médiathèque municipale.

9. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION AVEC LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)

DELIBERATION N° 2022-22

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur LAMY explique que vu l'intérêt que représentent les actions conduites par le Réseau Girondin Petite Enfance : actions de formation, expositions culturelles ludiques itinérantes, jeux spectacles mais aussi en direction des enfants, des familles, des étudiants, des professionnels et des bénévoles (des institutions, des collectivités locales, et des associations partenaires) de l'enfance, du secteur social et de la culture et des élus.

Considérant qu'en contrepartie de ces actions, la collectivité versera au RGPE des frais de participation de 883 € pour l'année 2022.

Monsieur LAMY demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le RGPE pour l'année 2022.

10. CONVENTION ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE MADRELLE ET LE COLLEGE MANON CORMIER DE BASSENS

DELIBERATION N° 2022-23

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Madame LE FRANC demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège Manon Cormier de Bassens pour l'utilisation du complexe sportif Philippe Madrelle.

11. ACHAT DE DEUX PARCELLES CADASTREES A L'EURO SYMBOLIQUE

DELIBERATION N° 2022-24

Présenté en Commission Urbanisme du 10 mars 2022

Monsieur LANCELEVÉE indique que la société Procivis a proposé de céder à la ville au titre de l'euro symbolique deux parcelles situées rue Georges Brassens.

12. CESSION DE MATERIEL DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE ACQUISITION

DELIBERATION N° 2022-25

Monsieur LABESSE rappelle la délibération n°2020-45 du 16 octobre du Conseil Municipal de Carbon-Blanc portant délégation des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, et permettant à celui-ci de procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Considérant la cession d'une tondeuse pour 6 600€ dans le cadre du renouvellement de matériel du service des espaces vert.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente.

13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE BASSENS/CARBON-BLANC – AVANCES POUR LA PARTICIPATION DE 2022

DELIBERATION N° 2022-26

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur DELAME demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser, dans l'attente du vote du budget 2022 du S.I. de la piscine Bassens/Carbon-Blanc, les avances mensuelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat, à concurrence de la participation 2021, qui s'élevait à 350 752,50 €.

La dépense sera inscrite à l'article 65548 du budget 2022.

Monsieur TURBY, avant que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc se prononce sur ces différentes délibérations, souhaite intervenir pour indiquer qu'il est de coutume de faire lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal pour permettre de se prononcer sur celui-ci.

Il rajoute que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » est ravi, tout comme la majorité, de rejoindre cette salle du Conseil Municipal.

Il souligne que ce Conseil Municipal a été accueilli par un comité avec des banderoles sur le projet immobilier rue Emile Combes/rue Jean Jaurès. Il rappelle que la majorité municipale s'est engagée à un débat en Conseil Municipal sur ce sujet et que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » se tient prêt pour que ce débat ait lieu.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais été fait lecture de l'ordre du jour au préalable, celui-ci étant envoyé au préalable, par ailleurs, il informe qu'au vu de la teneur de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, il était difficile de rajouter un débat. Il ajoute qu'un Conseil Municipal supplémentaire a d'ores et déjà été prévu à cet effet le mercredi 04 mai à 18H30.

APRES CET ECHANGE, MONSIEUR LE MAIRE SOUMET CES TREIZE DELIBERATIONS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI LES APPROUVE A L'UNANIMITE .

DÉLIBÉRATIONS DÉGROUPEES

14. COMPTE DE GESTION 2021

DELIBERATION N° 2022-27

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur LANCELEVÉE explique que le Compte de Gestion est un document comptable établi par le Trésorier qui dresse le montant des sommes encaissées et dépensées par le Maire. Le but de cette délibération est de vérifier que le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif.

Monsieur LANCELEVÉE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 182 684,90	10 198 684,18	18 381 369,08
Titres de recettes émis (b)	1 172 049,97	10 658 992,23	11 831 042,20
Réductions de titres (c)	109,06	138 187,53	138 296,59
Recettes nettes (d = b - c)	1 171 940,91	10 520 804,70	11 692 745,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 108 507,22	10 198 684,18	15 307 191,40
Mandats émis (f)	2 932 603,75	9 298 593,76	12 231 197,51
Annulations de mandats (g)	475,00	370 702,76	371 177,76
Dépenses nettes (h = f - g)	2 932 128,75	8 927 891,00	11 860 019,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 592 913,70	
(h - d) Déficit	1 760 187,84		167 274,14

Monsieur TURBY propose de regrouper les interventions du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » à la fin de la délibération relative à l'affectation des résultats.

Monsieur le Maire procède au vote, le Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

15. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DELIBERATION N° 2022-28

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

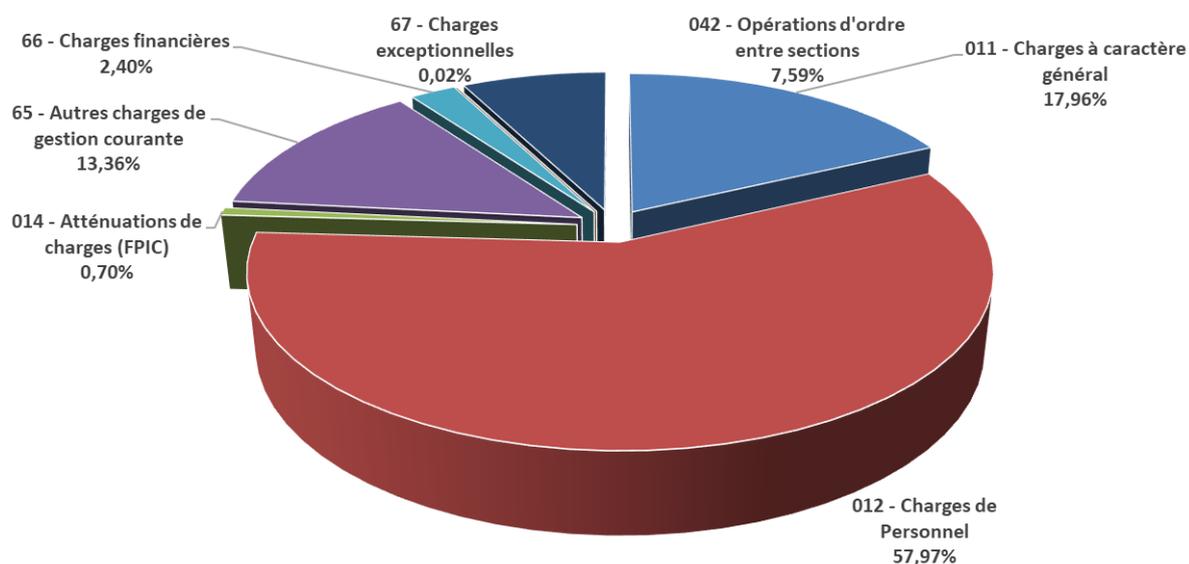
Monsieur LANCELEVÉE rappelle que le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées durant l'exercice.

La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat de clôture de 2 192 754,06 € (avec report) et la Section d'Investissement un résultat comptable cumulé excédentaire 4 050 175,06 € (avec report).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

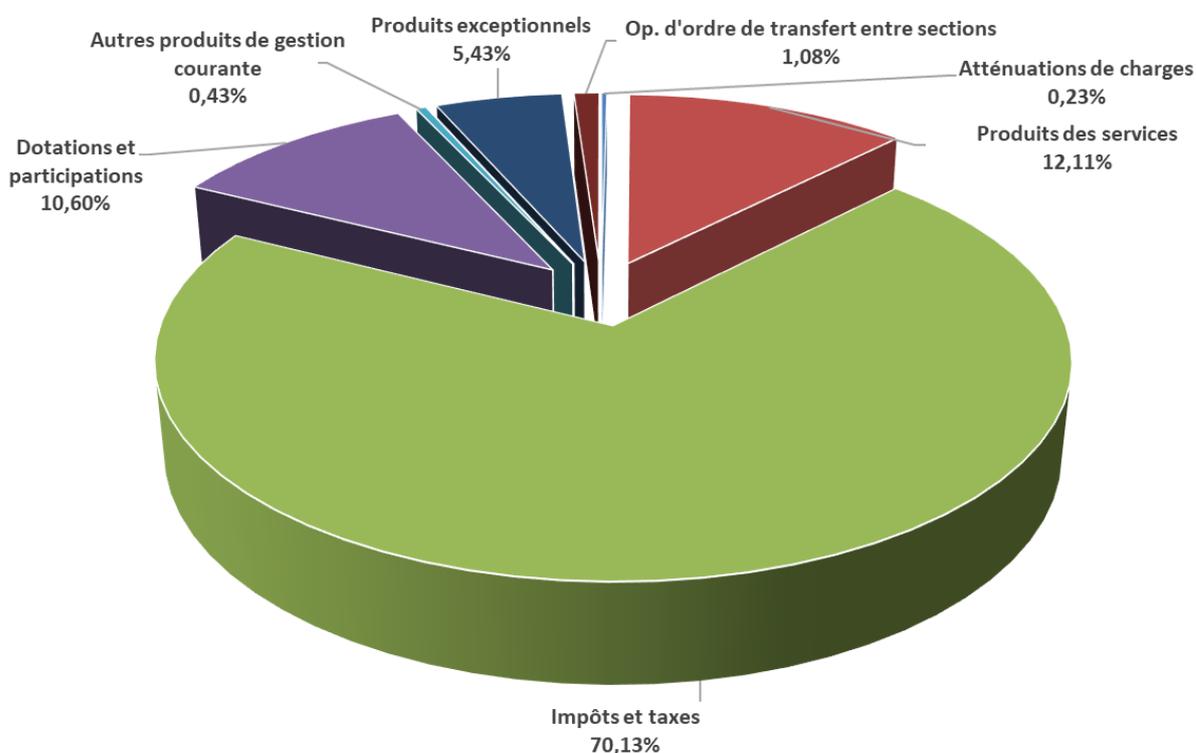
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – NIVEAU DE REALISATION

CHAPITRE	BP + DM 2021	REALISE 2021	Δ %
011 - Charges à caractère général	1 850 614,00 €	1 603 168,90 €	86,63%
012 - Charges de Personnel	5 309 000,00 €	5 174 038,73 €	97,46%
014 - Atténuations de charges (FPIC)	70 000,00 €	62 884,00 €	89,83%
65 - Autres charges de gestion courante	1 256 061,00 €	1 192 068,80 €	94,91%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	8 485 675,00 €	8 032 160,43 €	94,66%
66 - Charges financières	215 600,00 €	214 576,44 €	99,53%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 904,49 €	38,09%
68 - Dotations aux provisions	7 500,00 €	2 121,00 €	28,28%
022 - Dépenses imprévues	404 909,18 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 118 684,18 €	8 250 762,36 €	90,48%
023 - Virement à la Section d'Investissement	400 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre entre sections	430 000,00 €	677 128,64 €	157,47%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	830 000,00 €	677 128,64 €	81,58%
TOTAL	9 948 684,18 €	8 927 891,00 €	89,74%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT – NIVEAU DE REALISATION

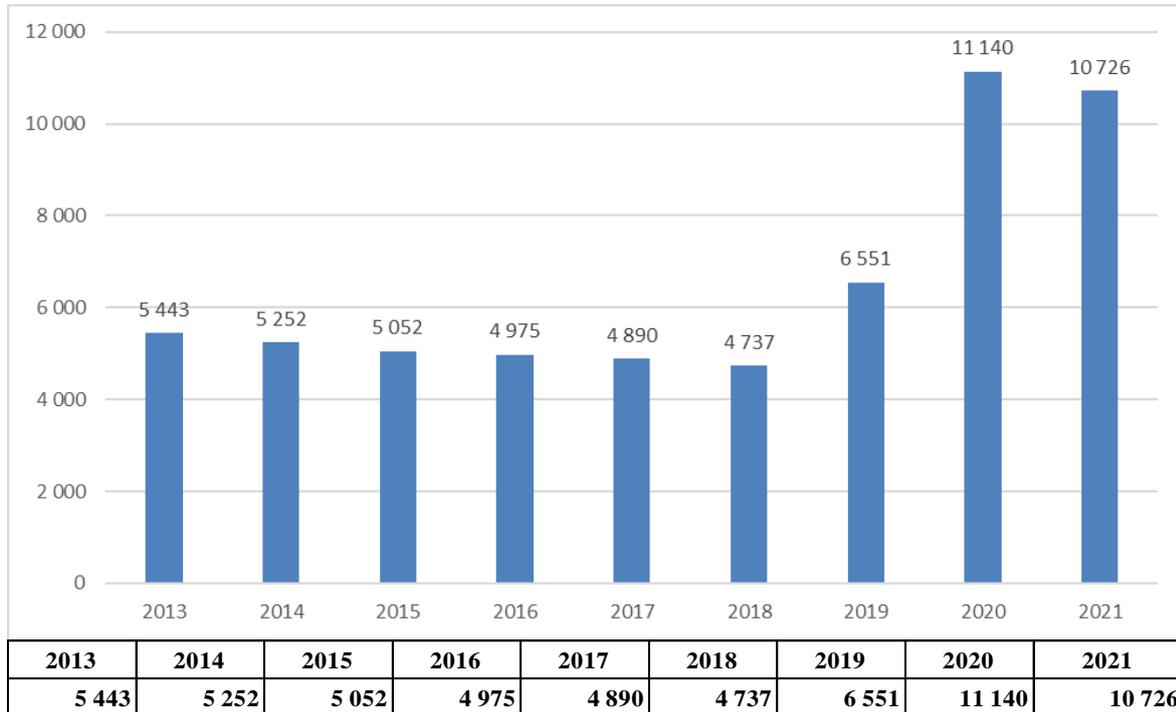
CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2021	REALISE 2021	% DE REALISATION
013	Atténuations de charges	- €	22 833,63 €	NS
70	Produits des services	1 287 984,00 €	1 215 011,26 €	94,33%
73	Impôts et taxes	6 660 287,16 €	7 039 223,35 €	105,69%
74	Dotations et participations	1 091 241,00 €	1 063 652,03 €	97,47%
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	42 993,15 €	126,45%
TOTAL des recettes de gestion courante		9 073 512,16 €	9 383 713,42 €	103,42%
76	Produits financiers	- €	24,25 €	NS
77	Produits exceptionnels	162 113,00 €	545 503,63 €	336,50%
78	Reprises sur provisions		483 600,00 €	
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement		9 235 625,16 €	10 412 841,30 €	112,75%
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	113 218,66 €	107 963,40 €	95,36%
TOTAL des recettes de fonctionnement		9 348 843,82 €	10 520 804,70 €	112,54%



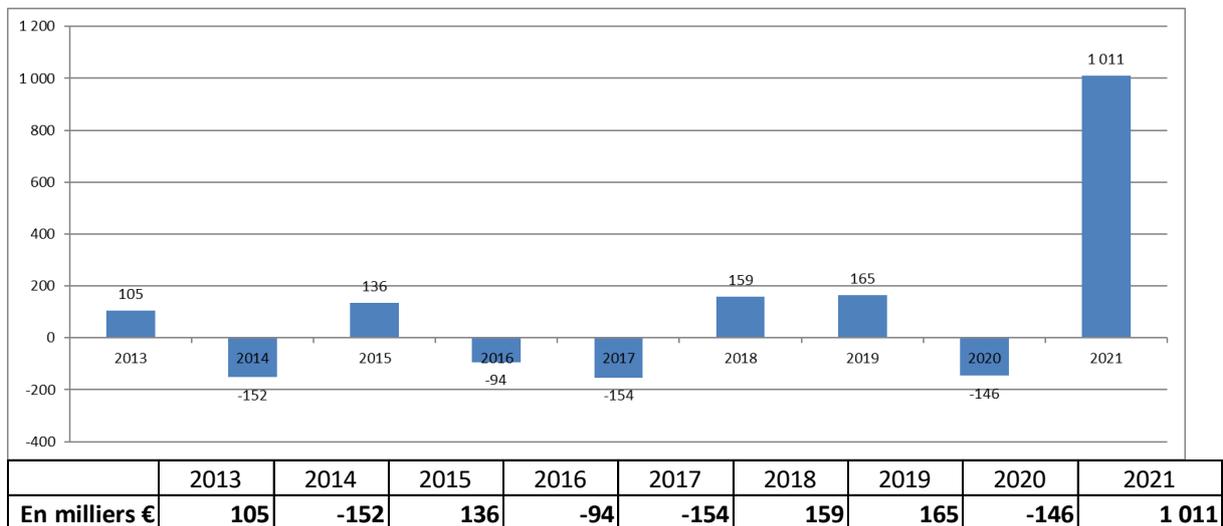
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Résultat de l'exercice	1 592 913,70 €
Résultat reporté	599 840,36 €
Résultat de clôture	2 192 754,06 €

EVOLUTION DE LA DETTE

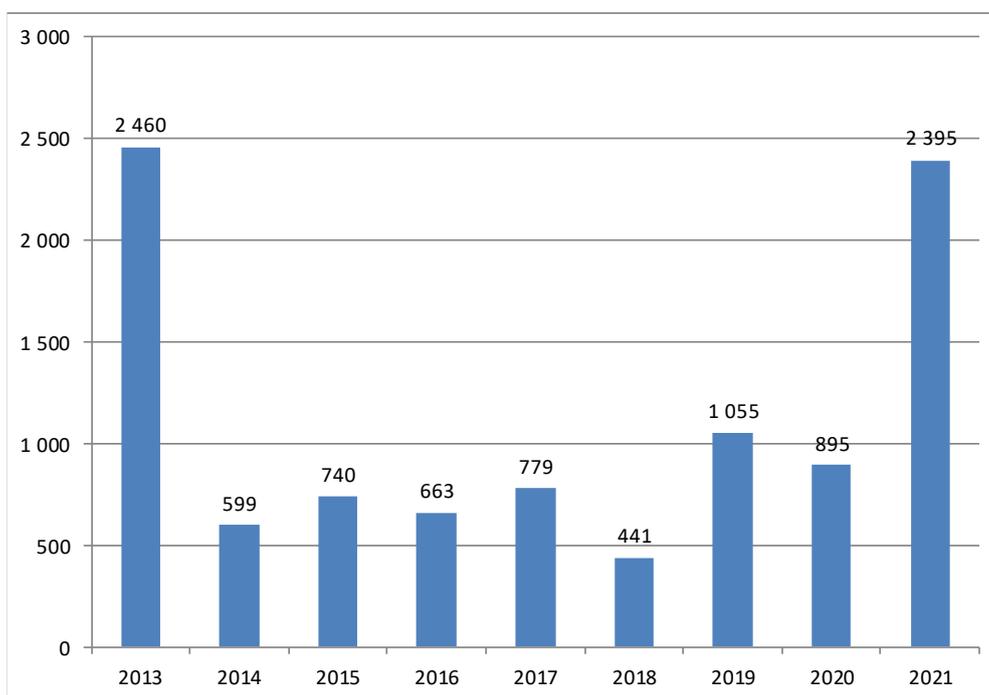


CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE DE LA COMMUNE



SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (en milliers d'euros)



2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 460	599	740	663	779	441	1 055	895	2 395

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - NIVEAU DE REALISATION

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE 2021	RAR	TOTAL	%
020	Dépenses imprévues	295 401,00 €	- €			
13	Subventions d'investissement	475,00 €	475,00 €	- €	475,00 €	100,00%
16	Emprunts	430 795,00 €	429 039,29 €	- €	429 039,29 €	99,59%
20/21/23	Dépenses d'équipement	4 018 617,56 €	2 394 651,06 €	289 984,44 €	2 684 635,50 €	66,80%
040	Opérations d'ordre	113 218,66 €	107 963,40 €		107 963,40 €	95,36%
041	Opérations patrimoniales	250 000,00 €			- €	0,00%
TOTAL des dépenses d'investissement		5 108 507,22 €	2 932 128,75 €	289 984,44 €	3 221 638,19 €	63,06%

RECETTES D'INVESTISSEMENT – NIVEAU DE REALISATION

Chapitre	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
001	Solde d'exécution reporté	5 810 362,90 €			- €	
021	Virement de la Section de Fonctionnement	400 000,00 €				
040/024	Opérations d'ordre entre sections / Produits de cession	680 000,00 €	677 128,64 €		677 128,64 €	99,58%
10222	Fonds globalisés investissement (FCTVA)	70 000,00 €	58 639,73 €		58 639,73 €	83,77%
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00 €	45 511,04 €		45 511,04 €	91,02%
13	Subventions d'investissement	922 322,00 €	388 956,30 €	245 280,00 €	634 236,30 €	68,77%
204/21/23	Subventions d'équipement / Immos corporelles	- €	1 705,20 €			
041	Opérations patrimoniales	250 000,00 €			- €	0,00%
TOTAL		8 182 684,90 €	1 171 940,91 €	245 280,00 €	1 417 220,91 €	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021

Résultat de l'exercice 2021	-1 760 187,84 €
Résultat reporté 2020	5 810 362,90 €
Résultat de clôture cumulé	4 050 175,06 €

RESULTAT BUDGETAIRE GLOBAL DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Résultat de l'exercice	-167 274,14 €
Résultat reporté	6 410 203,26 €
Résultat de clôture	6 242 929,12 €

Monsieur le Maire cède sa place à Monsieur GRASSET, doyen d'âge, et quitte la séance afin que soit procédé au vote du Compte Administratif 2021.

Monsieur GRASSET prend place et rappelle que le Compte Administratif, comme son nom l'indique, est un document administratif qui sert à vérifier que Monsieur le Maire a bien exécuté le budget qui avait été voté.

Il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES N-1		599 840,36 €		5 810 362,90 €		6 410 203,26 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 927 891,00 €	10 520 804,70 €	2 932 128,75 €	1 171 940,91 €	11 860 019,75 €	11 692 745,61 €
TOTAUX	8 927 891,00 €	11 120 645,06 €	2 932 128,75 €	6 982 303,81 €	11 860 019,75 €	18 102 948,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	1 592 913,70 €	1 760 187,84 €	- €	167 274,14 €	- €
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE		2 192 754,06 €		4 050 175,06 €		6 242 929,12 €
RESTES A REALISER			289 984,44 €	245 280,00 €	289 984,44 €	245 280,00 €

Monsieur GRASSET procède au vote. Le Compte Administratif de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

16.AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

DELIBERATION N° 2022-29

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur LANCELEVÉE indique que maintenant que le compte administratif a été approuvé par le Conseil Municipal, l'exercice 2021 peut être clôturé par l'affectation des résultats.

Le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Cenon ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	1 592 913,70 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	599 840,36 €
Résultat de clôture (A1) (A2)	excédent cumulé :	2 192 754,06 €

- **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement**

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	déficit :	-1 760 187,84 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	excédent :	5 810 362,90 €
Résultat comptable cumulé :	excédent cumulé :	4 050 175,06 €

<u>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</u>	289 984,44 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	245 280,00 €
<u>Solde des restes à réaliser :</u>	44 704,44 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D001) **0,00 €**

- **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) **0,00 €**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recettes non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1) **2 192 754,06 €**

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté		001 : Solde d'exécution de la section d'investissement N-1
	2 192 754,06 €		4 050 175,06 €

Monsieur le Maire ouvre les débats avant de procéder au vote.

Monsieur GRASSET, indique que, même si la présentation est très claire, le compte administratif n'apporte pas de grandes nouveautés par rapport à ce qui avait été dit au Conseil Municipal précédent, lors du vote du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il indique que les résultats sont bons, encore meilleurs que ceux présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire. Bons résultats que monsieur LANCELEVÉE attribue au travail de l'équipe, ce dont Monsieur GRASSET ne doute pas, mais il précise

qu'il ne faut pas oublier que c'est une année exceptionnelle et que bien des motifs sont indépendants de la volonté de la majorité.

En effet, Monsieur GRASSET pointe la baisse des dépenses liées aux services qui n'ont pas fonctionné et aux activités qui n'ont pas pu être organisées en raison de la crise sanitaire mais il y a aussi des recettes fiscales qui sont supérieures à ce qui était attendu. Monsieur GRASSET indique d'ailleurs que dans le graphique présenté lors de cette séance les impôts et taxes représentent à peu près 70% des recettes de la commune, ce qui n'est pas propre à Carbon-Blanc.

Monsieur GRASSET ajoute que c'est un peu inquiétant dans la mesure où ces recettes reposent sur les contributions des citoyens à un moment où la situation économique est en train de s'obscurcir.

Il indique également qu'il n'y a plus d'indemnités à verser à Nexity et que comme il a été dit avec insistance lors du précédent Conseil Municipal, il y a également le fait qu'il y a moins d'accompagnement de l'Etat. Monsieur GRASSET précise que cette baisse de dotation n'est pas un fait nouveau. Il précise se souvenir d'une motion votée en Conseil Municipal à laquelle les membres du Conseil Municipal avaient souscrit sauf les membres de l'opposition de l'époque dont vous faisiez partie à ce moment-là.

Monsieur le Maire entend le propos de Monsieur GRASSET. Il fait cependant remarquer qu'il ne faut pas bouder son plaisir d'avoir une année exceptionnelle pour la ville de Carbon-Blanc. Il précise que, certes, les recettes fiscales vont au-delà de ce qui avait été envisagé mais rappelle tout de même que la majorité a été obligée d'augmenter le niveau de taxe de 5 points pour des raisons que le groupe d'opposition n'ignorent pas. Monsieur le Maire fait référence à une lettre de la Préfecture qui invitait fortement à le faire. Il rajoute que la majorité municipale a pris ce risque là et assume ses responsabilités car il fallait que la ville continue de pouvoir fonctionner. Il précise que la fiscalité est le nerf de la guerre pour les communes et qu'il ne reste plus que la taxe foncière. Ce qui selon lui posera questionnement à un moment donné car une partie de la population ne participera plus à l'effort communal, seuls les propriétaires le feront. Il poursuit en disant qu'effectivement, l'Etat continue de se désengager et qu'il est légitime de penser, et il ne doute pas que le groupe d'opposition partagera son avis, que nous irons vers une disparition de cette dotation de l'état si la France continue sur le même type de gouvernance qu'actuellement.

Monsieur GRASSET souhaite répondre à Monsieur le Maire en indiquant que, certes les communes ne sont plus maîtres que de la taxe foncière, mais que la ville perçoit indirectement la taxe d'habitation puisqu'une compensation est donnée par l'Etat, compensation qui fait partie des 70% évoqués tout à l'heure dans les recettes du budget de la ville. Monsieur GRASSET précise qu'il faut espérer que dans l'avenir cette compensation soit conforme à ce qui avait été calculé lorsque l'exonération a été mise en place.

Il rajoute qu'il partage le point de vue de Monsieur le Maire sur le fait qui lui semble anormal que la fiscalité sur une commune ne repose que sur les gens qui sont propriétaires.

Monsieur le Maire partage cet avis car l'on pourrait même craindre que cela puisse créer des tensions entre différents groupes de population.

Monsieur TURBY souhaite revenir sur les propos de Monsieur le Maire indiquant que l'augmentation de la taxe foncière était une obligation. Monsieur TURBY indique ne pas partager ce mot « obligation ». Il rajoute que c'est un choix, une option que la majorité municipale a choisie car au regard des recettes fiscales de la commune, cette option n'est pas justifiée. Il précise une nouvelle fois que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » n'est pas contre l'augmentation sur le principe mais plutôt sur la temporalité et le fait qu'elle ait été engagée à ce moment-là.

Monsieur TURBY revient sur la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Comme il l'a indiqué lors de la commission ressources, il regrette qu'après avoir lu les propositions des candidats à la présidentielle, tous contre cette diminution, qu'aucun ne propose de la rendre aux communes. Il

précise tout de même l'exception d'un seul candidat, de sensibilité semblable à celle de Monsieur le Maire précise-t-il, qui propose de rendre 500 000€ aux communes sur 21 milliards. Il interpelle sur l'intérêt que cela représente.

Monsieur le Maire indique que le débat doit rester sur les questions du Conseil Municipal et de la commune.

Monsieur TURBY poursuit sur la nécessité de réviser la fiscalité locale en évoquant le candidat Monsieur Macron qui à l'époque avait indiqué qu'il voulait une réforme fiscale dans son ensemble, taxe d'habitation et taxe foncière. Monsieur TURBY déplore le fait qu'il ne soit pas allé au terme de ce débat car en refondant la fiscalité locale, cela aurait permis quelque chose de plus objectif parce que, les membres du Conseil Municipal de Carbon-Blanc, auraient pu choisir les critères d'évaluation de ces impôts.

Enfin, Monsieur TURBY souhaite revenir sur le Compte Administratif en regrettant que dans la formulation de la réflexion présentée ce soir on puisse entendre que les aspects négatifs relèvent des choix faits d'avant juillet 2021 et que ce qui relèvent des conséquences positives sont arrivées après. Monsieur TURBY indique ne pas partager cette lecture des choses, par exemple au niveau de l'emprunt. Celui-ci, contracté sous le mandat précédent pour un montant de 7,2 millions d'euros à un taux de 0,90% fixe sur trois ans. Il reste actuellement 3,6 millions d'€ sur ces 7,2 millions parce que l'équipe majoritaire a choisi de dépenser 1 million d'euros pour dédommager les entrepreneurs et payer une partie du gymnase.

Monsieur TURBY rappelle que la particularité de ce prêt est qu'il prévoit une clause plutôt favorable pour la collectivité, notamment en cas de remboursement anticipé, en appliquant aucune pénalité si le taux du prêt était inférieur à un taux d'actualisation défini dans les conditions du prêt. Or, les marchés financiers étant perturbés, ils connaissent des variations assez importantes. Par conséquent, Monsieur TURBY interroge Monsieur le Maire à savoir si la majorité municipale choisirait un remboursement ou non si la condition était atteinte afin de réduire son endettement. Si la réponse est oui, Monsieur TURBY indique souhaiter savoir comment les autres projets à venir vont être financés et si la réponse est non, c'est que finalement cet emprunt arrange bien les finances de la commune et Monsieur TURBY demande d'arrêter de faire porter la responsabilité de la situation financière de la commune au groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc ».

Monsieur PINEAU précise que l'emprunt a considérablement augmenté la dette sur Carbon-Blanc, elle a pratiquement doublé. Le discours du groupe majoritaire a toujours été de dire que cela créait des contraintes particulières sur l'exercice du budget, notamment le service de la dette. Monsieur PINEAU ajoute que cette contrainte est assez nouvelle dans l'histoire financière de la ville, dans ces proportions-là. C'est ce qui a amené le groupe de la majorité à prendre un certain nombre de décisions. De plus, Monsieur PINEAU entend la critique sur la temporalité de cet emprunt mais il informe, qu'après leurs calculs, l'augmentation du service de la dette étant très brutale en 2022 et en 2023, il fallait activer le levier fiscal dès 2022 pour « passer le mur ».

Monsieur PINEAU indique que le groupe d'opposition a fait le choix sur le mandat précédent de recourir à un emprunt massif, assez important en volume mais qu'il aurait pu être envisagé d'autres scénarios. Il précise que l'essentiel du débat est que les contraintes et la rigidité particulières que cette dette fait porter à Carbon-Blanc ont poussé la majorité municipale actuelle à augmenter la taxe foncière dans les proportions qui ont été votées dès le début du mandat car les projections financières ne passaient pas.

Monsieur PINEAU revient sur les éléments conjoncturels extérieurs très favorables qui ne dépendent pas de la majorité municipale. En revanche, ce qui dépend de la majorité municipale est le fait d'avoir très vite compris que la trajectoire financière serait bonne en 2021 et de ne pas avoir compensé le surcroît de recettes par un surcroît de dépenses. En effet, Monsieur PINEAU rajoute que la majorité municipale est restée dans les clous du budget et a enregistré toutes les recettes supplémentaires qui sont venues dans les circonstances évoquées précédemment pour venir dégager un autofinancement

très important. Monsieur PINEAU indique que la majorité en place a fait un choix politique très clair que d'aller soutenir l'investissement dont la ville a tant besoin. Il précise que c'est un choix de bonne gestion.

Monsieur TURBY répond qu'il n'a pas la même lecture des choses. Il précise que ce n'est pas la dette qui fait peser cette situation sur la ville mais bien le besoin d'investissements qui est obligatoire au vu de l'état catastrophique des équipements.

Monsieur LANCELEVÉE indique que le Compte Administratif a été présenté de la façon la plus équilibrée possible avec les éléments connus au moment de sa construction. Il rappelle, qu'en 2021, une lettre de la Préfecture a été reçue informant que la ville était dans le réseau d'alerte.

Monsieur LANCELEVÉE précise qu'il ne s'agit pas de dire que tout ce qui est bien est du fait de la majorité en place et que tout ce qui est mal, est du fait de l'ancienne majorité. Il rajoute que la majorité municipale se félicite simplement que ce résultat 2021 puisse permettre de réaliser des investissements qui sont attendus par les Carbonblannais et que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » devrait également s'en féliciter.

Monsieur TURBY répond que si la majorité municipale n'a pas besoin de financer la section d'investissement par un nouvel emprunt, c'est bien parce qu'il y a cet emprunt existant à un taux et avec des conditions excessivement favorables.

Monsieur le Maire indique que c'est un fait, que nous sommes en 2022 et qu'il faut avancer pour Carbon-Blanc. Les élus et les services sont au travail dans le souci de rendre service aux habitants. Monsieur le Maire ajoute que sur ce point-là les deux groupes politique pourraient se retrouver ce qu'il lui semble plus judicieux pour la suite de la conduite des affaires de la commune.

Monsieur le Maire procède au vote et le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adopte l'affectation des résultats 2021.

17.SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

DELIBERATION N° 2022-30

Présenté en Commission Animation, Sport et Culture du 21 mars 2022

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Madame Le Franc indique que la commission ressources a étudié les demandes de subventions susceptibles d'être attribuées aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le montant des subventions alloué aux associations.

COMPTES	ASSOCIATIONS / ORGANISMES	PROPOSITIONS 2022	COUPONS SPORT/CULTURE	TOTAL 2022
657362	CCAS	386 500 €		386 500 €
ARTICLE 65732		386 500 €		386 500 €
65738	Stadt Bochum (ERAMUS +)	6 375 €		6 375 €
ARTICLE 65738		6 375 €		6 375 €
6574	Aux Couleurs du Deba (ERAMUS +)	7 435 €		7 435 €
6574	Business Training SA (ERAMUS +)	7 115 €		7 115 €
6574	CIAPE Associazione (ERAMUS +)	6 193 €		6 193 €
6574	ASCJB	74 000 €	340 €	74 340 €
6574	Association des Cinémas de Proximité	1 100 €		1 100 €
6574	Binette et Romarin	1 100 €		1 100 €
6574	Clowns Stéthoscopes	200 €		200 €
6574	Club Omnisports	84 000 €	1 140 €	85 140 €
6574	Comité de Jumelage	1 350 €		1 350 €
6574	Comité d'Entente d'Anciens Combattants	900 €		900 €
6574	Comité des Fêtes et Loisirs	900 €		900 €
6574	Conseil Local FCPE du Collège de CARBON-BLANC	250 €		250 €
6574	COS	60 000 €		60 000 €
6574	Des Briques pour l'Avenir	800 €		800 €
6574	Différences & Partages	600 €		600 €
6574	FCPE des écoles de CARBON-BLANC	250 €		250 €
6574	Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 000 €		2 000 €
6574	Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	300 €		300 €
6574	Hauts de Garonne Développement	15 000 €		15 000 €
6574	Les Juniors Voyageurs	1 800 €		1 800 €
6574	Les Mains Agiles	400 €		400 €
6574	Les Restaurants du Cœur	700 €		700 €
6574	O'Fil du Jeu	25 000 €		25 000 €
6574	Secours Catholique	700 €		700 €
6574	Secours Populaire	700 €		700 €
6574	TOIT CARBON-BLANC	800 €		800 €
6574	UNSS du Collège de CARBON-BLANC	500 €		500 €
6574	USEP Barbou	200 €		200 €
6574	RESERVE	4 000 €		4 000 €
ARTICLE 6574		298 293 €	1 480 €	299 773 €
TOTAL		691 168 €	1 480 €	692 648 €
			TOTAL	692 648 €

Madame LE FRANC précise que le travail a été effectué avec une stabilisation de l'enveloppe globale des subventions et que trois demandes de nouvelles associations ont été faites : les Mains Agiles, les Clowns Stéthoscopes et l'USEP Barbou.

Monsieur GIACOMETTI trouve dommageable que le groupe minoritaire ne soit pas associé dans les discussions d'attribution des montants et choix des associations. Il précise que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » n'a aucune vision sur les demandes des associations et c'est pour cet aspect opaque que ses membres s'abstiendront sur cette délibération.

Monsieur le Maire trouve le terme « opaque » un peu violent mais la majorité en prend note et n'est pas opposée à ce qu'un représentant de l'opposition participe aux travaux.

Monsieur TURBY précise que la demande avait déjà été faite l'an passé.

Monsieur le Maire indique en reprendre l'engagement ce soir.

Monsieur le Maire procède au vote en précisant que deux personnes ne peuvent pas prendre part à ce vote, Madame CORNET et lui-même, car ils sont membres de conseil d'administration d'association

Les propositions de subventions accordées aux associations sont adoptées par 21 voix pour (groupe « Aux Arbres Citoyens ») et 5 abstentions (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »).

18. TAXES LOCALES 2022

DELIBERATION N° 2022-31

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux d'imposition de fiscalité directe locale.

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'exercice 2022.

	2021	2022	Evolution
Taxe foncière (bâti)	54,38%	54,38%	+0,00%
Taxe foncière (non bâti)	56,15%	56,15%	+0,00%

Monsieur GRASSET indique que maintenir les taux c'est bien mais que cela fera quand même une augmentation puisque les bases votées par le Parlement ont augmenté de 3,4%. Par conséquent, les Carbonblançais auront une augmentation de 3,4% et les recettes de la commune augmenteront également puisque qu'il y aura plus de taxe foncière. Par conséquent, le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » pense que la majorité municipale aurait pu faire un geste symbolique pour montrer sa solidarité envers les habitants en baissant légèrement le taux de la taxe foncière. Il ajoute que cela aurait été un signe donné aux habitants et cela n'aurait pas modifié considérablement l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire indique que l'on ne peut pas lui faire porter les responsabilités du vote de la loi de finances qui augmente les bases.

Monsieur le Maire s'interroge sur la proposition du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » : réaliste démagogique ? quelle en serait la signification pour les habitants de Carbon-Blanc ? Il ajoute que, pour le moment, la ville est toujours dans le réseau de surveillance de la Préfecture et qu'il est de sa responsabilité de garantir un fonctionnement de la mairie et un service public de qualité aux Carbonblançais. Bien sûr, Monsieur le Maire indique que si les choses continuaient à être aussi favorables que cette année dans les années futures, la question d'une baisse du taux de la taxe foncière pourrait se poser. Mais il lui semble que sur une seule année, cela serait périlleux et peu crédible que de rediminuer ce taux. L'équipe municipale propose donc de le maintenir en l'état.

Monsieur TURBY interroge Monsieur le Maire sur le fait que les recettes vont augmenter, plus que ce qui était prévu.

Monsieur le Maire indique que des projections ont été faites et que la majorité municipale a décidé de ne pas prendre ce risque-là, nul ne pouvant prédire l'avenir avec certitude.

Monsieur le Maire procède au vote des taux. Le Conseil Municipal décide par 22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») de fixer les taxes pour 2021 de la façon suivante :

- 54,38 % pour la taxe foncière les propriétés bâties
- 56,15 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

19. BUDGET PRIMITIF 2022

DELIBERATION N° 2022-32

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Monsieur PINEAU commence par remercier les services sur le suivi et la construction du budget de l'année suivante. Il ajoute que le travail se fait avec un principe général de logique d'enveloppes sur les grands chapitres avec une année de référence qui a été 2019 car année sans COVID.

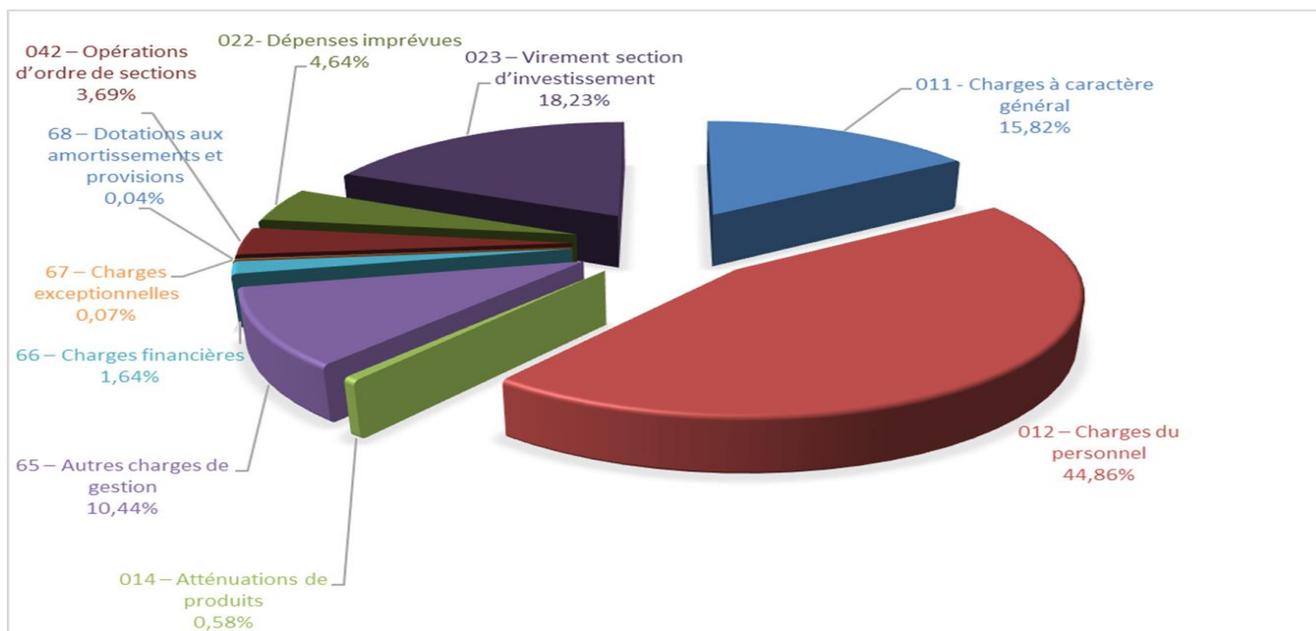
Monsieur PINEAU informe que le budget est voté en mars mais que les flux financiers ne sont pas bloqués entre janvier et mars.

Le budget prévisionnel 2022 a été présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement le 22 mars 2022. Il s'équilibre en dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 12 067 484,15 €.

En Section d'Investissement les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 9 622 211,50 € et les recettes prévisionnelles présentent un excédent pour s'établir à 12 885 294,76 €

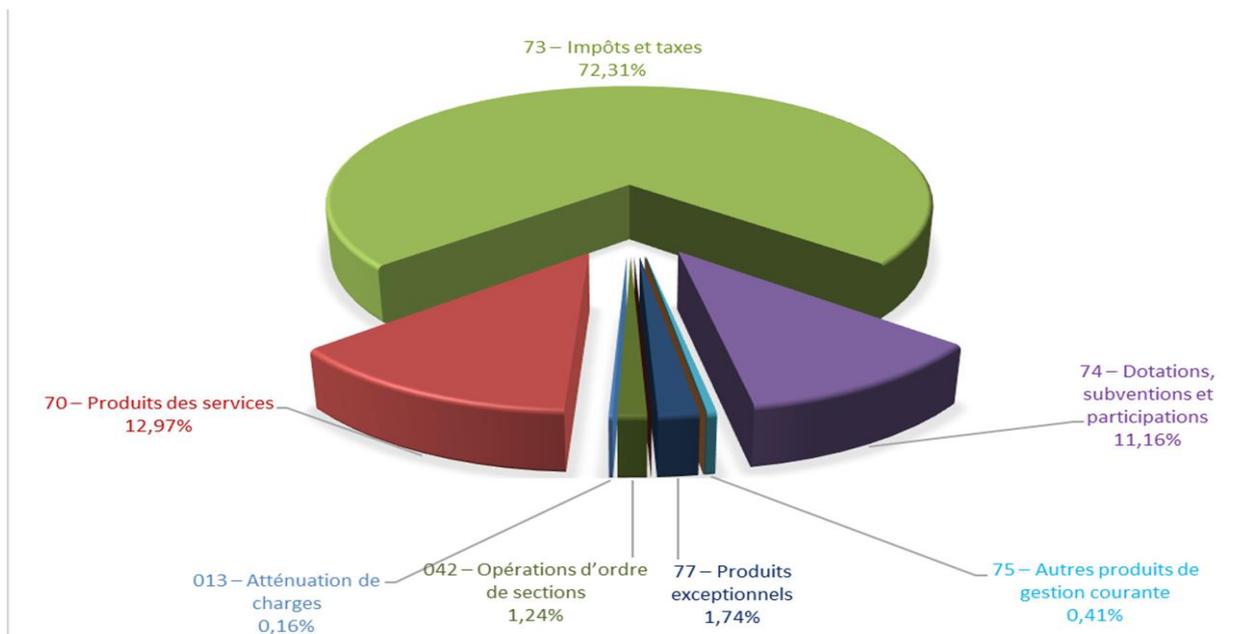
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Ecart	Evol. %
011 - Charges à caractère général	1 850 614,00 €	1 908 565,00 €	57 951 €	3,13%
012 – Charges du personnel	5 309 000,00 €	5 413 300,00 €	104 300 €	1,96%
014 – Atténuations de produits	70 000,00 €	70 000,00 €	0 €	0,00%
65 – Autres charges de gestion	1 256 061,00 €	1 259 565,00 €	3 504 €	0,28%
66 – Charges financières	215 600,00 €	198 321,00 €	-17 279 €	-8,01%
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €	8 320,00 €	3 320 €	66,40%
68 – Dotations aux amortissements et provisions	7 500,00 €	5 000,00 €	-2 500 €	-33,33%
042 – Opérations d'ordre de sections	430 000,00 €	445 000,00 €	15 000 €	3,49%
Sous-total	9 143 775,00 €	9 308 071,00 €	164 296 €	1,80%
022- Dépenses imprévues	404 909,18 €	559 413,15 €	154 504 €	38,16%
023 – Virement section d'investissement	400 000,00 €	2 200 000,00 €	1 800 000 €	450,00%
TOTAL	9 948 684,18 €	12 067 484,15 €	2 118 800 €	21,30%



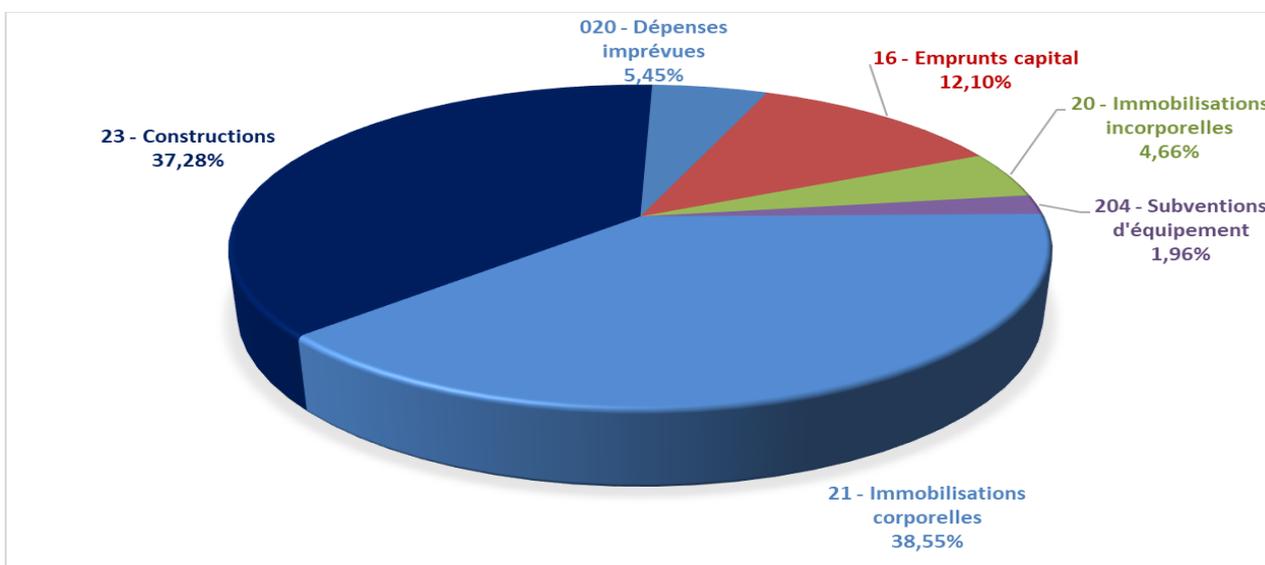
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Ecart	Evol. %
013 – Atténuation de charges	0,00 €	15 800,00 €	15 800 €	
70 – Produits des services	1 287 984,00 €	1 280 334,00 €	-7 650 €	-0,59%
73 – Impôts et taxes	6 660 287,16 €	7 140 593,68 €	480 307 €	7,21%
74 – Dotations, subventions et participations	1 091 241,00 €	1 102 402,00 €	11 161 €	1,02%
75 – Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	40 940,00 €	6 940 €	20,41%
77 – Produits exceptionnels	162 113,00 €	172 113,00 €	10 000 €	6,17%
042 – Opérations d'ordre de sections	113 218,66 €	122 547,41 €	9 329 €	8,24%
Sous-total	9 348 843,82 €	9 874 730,09 €	525 886 €	5,63%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	599 840,36 €	2 192 754,06 €	1 592 914 €	
TOTAL	9 948 684,18 €	12 067 484,15 €	2 118 800 €	21,30%



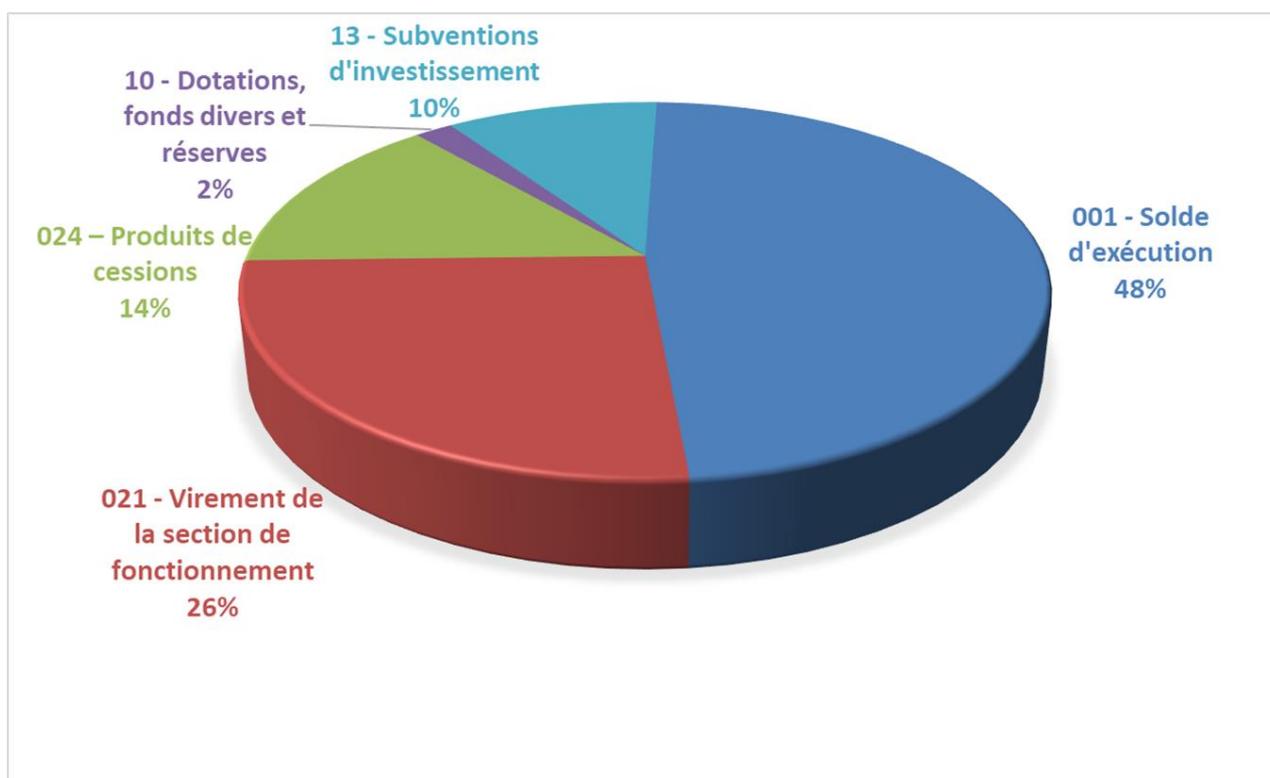
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitres	Restes à Réaliser	Budget 2022	TOTAL BP 2022
020 - Dépenses imprévues		300 000 €	300 000 €
16 - Emprunts capital		665 326 €	665 326 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 177 €	214 340 €	256 517 €
204 - Subventions d'équipement		107 770 €	107 770 €
21 - Immobilisations corporelles	247 807 €	1 872 244 €	2 120 051 €
23 - Constructions		2 050 000 €	2 050 000 €
040 -Opérations d'ordre de transfert entre sections		122 547 €	122 547 €
041 -Opérations patrimoniales		4 000 000 €	4 000 000 €
TOTAL	289 984 €	9 332 227 €	9 622 212 €



SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres	Restes à Réaliser	Budget 2022	TOTAL BP 2022
001 - Solde d'exécution		4 050 175 €	4 050 175 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 200 000 €	2 200 000 €
024 – Produits de cessions		1 187 000 €	1 187 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		153 000 €	153 000 €
13 - Subventions d'investissement	245 280 €	604 840 €	850 120 €
040 -Opérations d'ordre de transfert entre sections		445 000 €	445 000 €
041 -Opérations patrimoniales		4 000 000 €	4 000 000 €
TOTAL	245 280 €	12 640 015 €	12 885 295 €



LES GRANDS TRAVAUX 2022

- Livraison du complexe sportif Philippe Madrelle : 1 million €
- Terrain de football synthétique : 1,05 million €
- Rénovation des écoles Pasteur : 1,2 million €
- Lancement des études pour la création de groupes scolaires Prévert et Barbou : 240 000 €

QUELQUES INVESTISSEMENTS EN 2022

SPORT

- Rénovations d'équipements à Lacoste : 67 440 €
Dont :
 - Salle de Danse 31 440 €
 - Chemin Lacoste + Chenaux du club House 36 000 €
- Parcours de santé du Faisan 20 000 €

ECLAIRAGE PUBLIC 95 800 €

ESPACES VERTS

- 1 million d'arbres 10 000 €

RENOVATION DES BATIMENTS

- Rénovation des bandeaux du centre culturel 129 000 €
- Extérieurs de l'ALSH 34 300 €
- Médiathèque 32 760 €
- Isolation et aménagement de la MPT 19 000 €
- Travaux à la MPE 10 500 €
- Changement des radiateurs Mairie 10 000 €
- Rénovation toiture Salle Madrelle 9 000 €

VIDEOPROTECTION 10 250 €

EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

- Véhicule électrique 10 000 €
- Camion à hayon 30 000 €
- Tondeuse avec bac de ramassage 12 000 €

Monsieur TURBY regrette que le formalisme des documents budgétaires tels que présentés ce soir ne permettent pas à nos collègues conseillers municipaux et à la population qui s'intéresseraient au budget communal de comprendre facilement les choix qui sont fait.

Monsieur TURBY indique avoir une vision différente quant au fonctionnement ici choisi avec une logique d'enveloppes globales et des choix qui se traduisent au fur et à mesure de l'exercice. Selon lui, s'il existait des choix tranchés avec des axes politiques forts en fonctionnement et en investissement,

les agents pourraient non seulement consommer le budget mais savoir ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire.

Monsieur TURBY ajoute qu'en l'absence de projets politiques structurés nous assistons à des annonces qui se font au gré des Conseil Municipaux, sans que parfois ce soient présentées aux commissions thématiques, et cela entraîne une difficulté pour l'administration à traduire les choix des élus dans le budget.

Monsieur GRASSET souhaite compléter en expliquant que voter le budget fin mars est un inconvénient pour les investissements notamment car ceux-ci ne pourront commencer qu'à partir du mois d'avril. Il ne restera donc que 9 mois pour les réaliser.

Monsieur GRASSET revient sur les dépenses de personnel, incompressibles pour la commune, un peu optimiste l'an passé, en rappelant qu'il faut toujours être prudent en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale.

Monsieur PINEAU indique que l'avantage de voter le budget en mars est que cela laisse un temps très précieux pour constater l'ensemble du réalisé qui remonte de l'année N-1. Cela permet de vérifier si le dimensionnement des enveloppes est bien correct.

De plus, Monsieur PINEAU souhaite préciser que le système de fonctionnement par enveloppes permet une ventilation qui rééquilibre les lignes budgétaires à l'intérieur des enveloppes car les dépenses doivent être sous contrôle au vu de la situation financière de la ville.

Monsieur LANCELEVÉE souhaite revenir sur ce qui a été dit quant au fait que les services n'avaient pas de vision des directions dans lesquelles la majorité souhaite aller. Monsieur LANCELEVÉE indique qu'en fait c'est tout le contraire car la construction du budget se fait avec l'ensemble des services sur la base d'objectifs très précis. Les services participent largement à la construction de ce budget et sont donc particulièrement impliqués dans la mise en œuvre des choix politiques de la majorité.

Monsieur LANCELEVÉE complète sur l'investissement en rappelant que trois grandes directions sont à prendre en considération : les investissements d'ordre climatiques, les investissements sur la réparation des bâtiments existants et les investissements sur les moyens matériels des services. Voici ainsi les lignes de force de la majorité.

Monsieur GRASSET souhaite préciser que lorsqu'on lit le budget communal en détail, il ne ressort pas de traduction ni de guide politique.

Monsieur GIACOMETTI intervient sur l'Accueil du Centre de Loisirs Sans Hébergement en demandant si un projet de réhabilitation est prévu pour augmenter la capacité de cette structure au vu de la croissance prévue de la démographie.

Monsieur GIACOMETTI ajoute une seconde question quant au phénomène de plus en plus récurrent d'inondations. Il interroge sur la mise en place d'une fiche action avec un budget mis en place en investissement dans le cadre du co-développement de Bordeaux Métropole pour anticiper ces catastrophes.

Monsieur le Maire répond à la question d'anticipation des inondations en indiquant que la ville travaille actuellement avec Bordeaux Métropole, la SABOM et le Syndicat du Gua, concernés par ces problématiques. Des études et des vérifications sont faites, des questions sont posées, des désaccords peuvent arriver également entre les uns et les autres mais tout cela est en cours et prend un certain temps.

Monsieur LANCELEVÉE indique que la ville étudie la question quant à l'aménagement de l'ALSH mais n'a pas arrêté encore son choix.

Monsieur TURBY félicite le développement de la vidéoprotection, notamment sur le secteur de la Mouline mais il souhaite réitérer qu'une autre implantation serait souhaitable, notamment dans le secteur nord.

Monsieur le Maire précise que l'implantation d'autres caméras est bien prévue et se fera en collaboration avec les services de Gendarmerie et de la Police Municipale.

Monsieur le Maire souhaite terminer le débat sur la lecture du fonctionnement de la commune en précisant quelques axes forts, notamment dans le domaine de la culture. Il rappelle depuis ce début de mandat avec une programmation annuelle, un développement du cinéma et de nombreuses animations culturelles mises en place. Monsieur le Maire ajoute que ce ne sont pas des choses qui se lisent dans le budget tel que présenté mais on ne peut pas laisser dire que la majorité en place n'a pas de lignes politiques.

Après ces diverses interventions, Monsieur le Maire procède au vote :

- 22 voix POUR (groupe « Aux Arbres Citoyens »)
- 6 CONTRE (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC »)

Le budget est donc adopté à la majorité du Conseil Municipal.

20. PRESENTATION DU PPI 2022-2027

DELIBERATION N° 2022-33

Monsieur le Maire présente le Plan Pluriannuel d'Investissement en rappelant que c'est une vision prospective, clarifiée et simplifiée du programme de mandature et que cet outil permet de montrer aux élus mais surtout aux Carbonblanaises et Carbonblanais que le projet de la majorité est crédible et financé. C'est l'objectif du PPI qui n'est pas un document obligatoire mais qui présente beaucoup d'intérêts.

Monsieur le Maire précise qu'un travail intense s'est effectué ces derniers mois pour pouvoir présenter ce PPI aujourd'hui. Il souhaite remercier chaleureusement Monsieur OLAYA, le Directeur Général des Services de la ville, Monsieur POINTET, le Directeur des Services Techniques et Monsieur ANDRE, responsable des Finances de notre commune pour le travail important qu'ils ont effectué et l'accompagnement de tous les instants qu'ils ont apporté pour pouvoir mettre en forme ce document. Au travers de celui-ci, Monsieur le Maire reprend la projection de nos grands équipements mais aussi les investissements courants qui ont toute leur importance pour la préservation et l'amélioration du cadre de vie des concitoyens mais aussi pour que le bon entretien des bâtiments publics soit garanti et amélioré.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de l'exercice qui n'est pas d'établir une liste à la Prévert des projets mais de vérifier leur faisabilité financière. Il indique qu'en face des projets d'investissements, on positionne les dépenses et les recettes nécessaires.

Monsieur le Maire informe que ce PPI est donc présenté à l'équilibre avec au préalable un travail de stabilisation de la situation financière de la commune qui est toujours dans le réseau d'alerte de la Préfecture. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce n'est pas anodin et que cela a contraint l'équipe de la majorité à prendre la décision d'augmenter les impôts fonciers l'an passé. Ce qui a permis d'avoir une situation financière stabilisée et surtout d'avoir cette projection sur l'avenir.

Monsieur le Maire ajoute que les projections qui ont été faites permettent de penser qu'une CAF nette positive sera dégagée de façon assez constante chaque année, même si la situation reste fragile.

Monsieur le Maire indique qu'en s'appuyant sur l'emprunt existant mais également sur les diverses subventions liées aux projets, sur la vente d'un foncier communal ainsi que sur l'amélioration de nos conditions financières, le programme sur lequel le groupe « Aux Arbres Citoyens » s'était positionné est réaliste et permettra à la ville de bénéficier d'équipements à la hauteur de ce qu'elle peut attendre. Ces équipements, au-delà des aspects esthétiques et pratiques permettront une meilleure sobriété énergétique plus conforme aux grands défis climatiques. La majorité municipale veille à cette problématique sur l'ensemble des bâtiments.

Monsieur le Maire propose ce plan jusqu'en 2026 voire 2027 et prévu à hauteur de 17.2 millions d'euros de dépenses qui se répartissent ainsi : tout d'abord, premier grand projet, les écoles dont la première phase débutera cette année avec la rénovation énergétique de l'école Pasteur pour un montant de 1,2 millions d'euros et le lancement déjà effectué de l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la création des deux groupes scolaires primaire sur les sites Prévert et Barbou. Cette étude permettra de finaliser le scénario le plus adapté à la commune puis de programmer les différentes phases. D'une part, agrandir l'école primaire par une augmentation du nombre de classes et d'autre part, de transformer l'école Barbou en une école primaire comme Prévert.

Monsieur le Maire informe que les éléments de chiffrage devraient parvenir très prochainement et pourront venir alimenter ce PPI de manière plus précise et permettre de faire les choix les plus adaptés toujours en responsabilité. Monsieur le Maire souligne que cette opération sera réalisée avec le moins de gêne possible pour les élèves avec des phasages programmés et avec pour objectif final de proposer une réponse adaptée aux familles.

Monsieur le Maire poursuit avec le deuxième grand projet qui est le complexe sportif Philippe Madrelle pour un coût de 2.9 millions d'euros, livré le 16 mars à la commune. Son inauguration est prévue le 07 mai prochain.

Puis, Monsieur le Maire évoque le troisième grand projet qui est le terrain de football synthétique au Faisan pour 1.05 millions d'euros. La consultation en maîtrise d'œuvre est en cours et l'objectif est une livraison pour le début d'année 2023.

Monsieur le Maire poursuit avec les investissements courants en précisant que la majorité municipale a choisi de les chiffrer à 639 000 €/an sur les différents secteurs suivants : tout d'abord, l'éclairage public, dès 2022, budgété à 60 000€/ an en termes de modification et d'amélioration mais également pour un gain énergétique. Puis, les espaces verts avec l'aménagement du Parc Candau qui nécessitera d'être finalisé pour un montant de 25 000€ en 2023 mais aussi le projet « 1 million d'arbres » à raison de 10 000€/an sur la durée du mandat et enfin, en 2022, l'installation du parcours santé au Faisan pour 20 000€.

Monsieur le Maire aborde le volet de la Culture en énonçant que 73 000€ sont planifiés pour la rénovation de la Médiathèque et 40 000€ pour le changement de l'ensemble des sièges du cinéma Favols.

Monsieur le Maire passe aux bâtiments publics et aux équipements en listant les projets tels que : 110 000 € sur trois ans sur l'église et le presbytère, 25 000 € pour les travaux dans le cimetière sur 2023 et 2024 en termes d'entretien et de rénovation, l'aménagement et équipement du CTM en termes de véhicules, aire de lavage et traitement pour 264 000€, la mise en place d'un travail sur l'accessibilité sur la commune à raison de 50 000€/an à partir de 2023, une réflexion sur l'ALSH pour avoir de meilleures conditions d'accueil des enfants, et enfin, un investissement de 6 000 € sur la Maison de la Petite Enfance pour l'installation de la climatisation du coin des bébés.

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer ces dépenses, il s'appuiera sur les recettes suivantes : des subventions actées à hauteur de 5,05 millions € qui se répartissent sur le gymnase avec 581 000€, 270 000€ pour le terrain de football synthétique et 4,2 millions d'€ pour les écoles.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt sera utilisé avec les 6,4 millions € restant, qu' 1,4 millions d'€ de cessions de fonciers sont prévus, que 250 000€ du terrain rue Schoelcher sont déjà engagés et 1,2 millions d'euros de la place Vialolle au regard des estimations effectuées.

Monsieur le Maire indique que cette présentation est loin d'être complète mais elle pointe les axes forts de cette mandature, en particulier sur les projets les importants.

Monsieur le Maire ajoute que ce plan est prévisionnel et présente l'intérêt de donner au plus grand nombre une visibilité de ce qui va se passer tout au long de ce mandat.

Monsieur le Maire termine en précisant que ce plan sera réinterrogé chaque année en Conseil Municipal au regard de l'évolution de l'environnement et de la situation tant en termes de dépenses que de recettes. Selon lui, c'est très important et un gage de transparence de leur action municipale puisqu'il est public.

Monsieur GRASSET confirme que c'est un document très important car c'est une vision à long terme qui indique les recettes et dépenses qui vont être engagées.

Monsieur GRASSET se dit un peu déçu car la principale dépense concerne les groupes scolaires qui vont coûter près de 9 millions d'euros et indique et se demander comment ce chiffre peut être avancé puisque les études ne sont pas commencées.

Monsieur GRASSET rajoute que la présentation de ce soir, au vu des échéanciers, confirme que les écoles ne seront terminées qu'en 2027, ce qui est loin.

Monsieur GRASSET pense qu'il y a un ou deux oublis : tout d'abord, la rénovation du bâtiment de la mairie, ancien et plus adapté aux besoins. Puis, il indique que rien n'a été prévu pour la construction ou l'aménagement de salles de réunion alors que Carbon-Blanc manque déjà de salles avec le Foyer Municipal qui n'est plus utilisable et qui va être détruit. Bientôt, la salle Philippe Madrelle va disparaître, salle à la disposition des associations et très utile.

Monsieur GRASSET rajoute que Carbon-Blanc n'aura plus de grande salle pour certains évènements et c'est regrettable.

Monsieur GRASSET revient sur la vente du Foyer Municipal en indiquant que celle-ci a été estimée à 1,2 millions d'euros en 2018 et que les prix depuis ont considérablement augmenté sur Carbon-Blanc, comme ailleurs. Monsieur GRASSET précise que soit le promoteur fera une bonne affaire soit il faudra modifier cette somme à la hausse.

Monsieur le Maire répond qu'il entend bien tout n'a pas pu être pris en compte et que tous les bâtiments ont besoin d'être rénovés. Mais des choix ont dû être faits et la priorité s'est effectuée sur les écoles. De plus, Monsieur LABESSE ajoute que pour le reste des bâtiments, la municipalité essaie d'améliorer du mieux possible avec notamment la réfection de la toiture de la mairie cette année et l'ensemble des radiateurs qui seront changés dans ce bâtiment, également pour une meilleure performance énergétique.

En ce qui concerne le Foyer Municipal, Monsieur le Maire précise que ce bâtiment était sujet à un risque d'effondrement du plafond et que la commune ne possède pas les moyens de rénover cette salle.

Monsieur le Maire précise également que dans la rénovation de la nouvelle école Barbou, on peut imaginer qu'il y ait une salle utilisable en dehors du temps scolaire.

Monsieur le Maire indique que la municipalité a préféré être prudente sur les recettes mais aussi sur les dépenses.

Monsieur TURBY commence par remercier Monsieur le Maire pour la présentation du PPI qui a été faite ce soir car elle répond à quelques sollicitations qui avaient été formulées sur le sujet par le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc ».

Monsieur TURBY s'il trouve souhaitable que ce PPI ait été travaillé à l'échelle de ce mandat pense que rien n'empêchait de travailler sur un projet qui dépasse ce mandat et trace une trajectoire donnant une vision à l'échelle de 2030/2035 pour indiquer qu'elle est la perception de ce que pourrait être le territoire de Carbon-Blanc par le biais de ces investissements.

Monsieur TURBY revient sur l'ALSH avec 120 000€ consacrés à cette structure et trouve cette somme insuffisante car il ne pense pas que cet équipement soit à l'échelle du besoin du territoire.

Monsieur TURBY présente quelques éléments de réponse quant aux choix faits par rapport aux écoles en expliquant que dans les projets prévus dans ce PPI, il y aura trois maternelles et trois élémentaires, soit deux écoles de chaque catégorie réparties sur chaque site. Monsieur TURBY indique que pour faire fonctionner ces écoles, il faudra du personnel municipal.

Monsieur le Maire interrompt pour indiquer que ce sera une école à Prévert et une école à Barbou.

Monsieur TURBY indique que cela a quand même des incidents sur la création d'espaces nouveaux, notamment pour les réfectoires car un réfectoire pour une école maternelle ne peut être adapté à une école élémentaire. Monsieur TURBY rajoute que pour faire fonctionner un réfectoire supplémentaire, cela coûte entre 350 et 400 000 euros de charges de fonctionnement supplémentaires. Or Monsieur TURBY indique que lors de la commission ressources précédant le Conseil Municipal, il lui a été précisé qu'il n'y aurait pas de recrutement de personnel supplémentaire à Carbon-Blanc en termes de prévision d'évolution de masse salariale.

Monsieur TURBY questionne sur comment la ville peut atteindre ce niveau de service supplémentaire aux concitoyens sans recrutement.

Monsieur TURBY conclut son intervention sur le sujet du foyer municipal avec sa vente pour créer un projet avec des services au service du public exploités par des professionnels de santé. Il indique que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » trouve que c'est une bonne trajectoire mais est plus sceptique sur le fait d'éloigner la pharmacie du centre-ville et il ne revient pas sur le risque des vestiges gallo-romains.

Monsieur TURBY indique que cela va trop vite sur ce dossier et que cela nécessite plus de temps car le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » craint que cela puisse être bradé, quand bien même cela servirait des commerçants et des professions libérales car avant tout, Monsieur TURBY rappelle que l'impératif est de répondre à l'intérêt supérieur du territoire pour les Carbonblançais.

Monsieur TURBY indique qu'une association a été constituée pour la défense de ce patrimoine. Elle demande elle aussi sur la base d'une pétition qu'un débat ait lieu au sein de cette assemblée sur ce sujet.

Monsieur LANCELEVEE souhaite revenir sur ce PPI en indiquant que la majorité municipale reste dans un exercice de prudence, c'est pourquoi elle est satisfaite de montrer une trajectoire et de dire aux Carbonblançais que les projets du mandat seront financés et que la continuité de l'action publique sera assurée.

Monsieur LANCELEVEE indique que le programme des écoles qui a été choisi est un programme de rénovation mais également d'extension, des classes supplémentaires vont être créées. Il rajoute que la cadence des programmes immobiliers et les perspectives démographiques montrent que ce projet est tout à fait réaliste.

Enfin, Monsieur LANCELEVEE précise que concernant le Foyer Municipal, là encore c'est un acte de prudence que d'avancer ce chiffre de 2018 et que, bien sûr, la négociation avec le promoteur se fera.

Monsieur le Maire affirme ce choix d'être le plus juste et le plus réaliste possible pour ce premier PPI et que de toute façon, il y aura possibilité de modifications puisqu'il est, chaque année, réévalué.

Monsieur le Maire ajoute qu'au sujet de Vialolle, il est bien évident qu'une nouvelle estimation par le service des domaines de la valeur de ce bien sera faite. Quant au déplacement de la pharmacie, Monsieur le Maire indique qu'un travail avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux est en cours sur toute l'avenue Austin Conte.

Madame CORNARDEAU souhaite apporter des éléments de réponses sur le projet des écoles et notamment sur les effectifs. Elle indique qu'il y aura une reventilation des classes en fonction des besoins et de l'évolution de la population.

Madame CORNARDEAU ajoute que la prévision budgétaire liée au PPI laisse penser qu'il sera possible de recruter et de créer des postes dans le cadre de ce projet des écoles.

Monsieur TURBY entend les propos de Madame CORNARDEAU mais souhaite répéter qu'il faudra bien deux réfectoires quand même et que c'est de la conséquence matérielle incompressible.

Monsieur LAMY souhaite intervenir en expliquant qu'une école de Pompignac a une école double, maternelle et élémentaire, qui possède un réfectoire double c'est-à-dire qu'il y a un seul réfectoire pour les élèves de maternelle et pour les élèves d'élémentaire donc que cela est possible et que cela existe.

Monsieur LAMY souhaite revenir sur les préfabriqués de l'ALSH et de l'école Pasteur que la majorité municipale a choisi de rénover car il faut savoir que la salle de sieste par exemple de cette école est dans une situation difficile au niveau thermique et qui empêche les enfants de s'y sentir bien. C'est pourquoi, Monsieur LAMY souhaite insister sur le fait que la majorité municipale a choisi d'investir pour améliorer le confort thermique car ce n'est pas parce que c'est un préfabriqué que la situation est mieux que dans du bâti non rénové.

De plus, Monsieur LAMY souhaite revenir sur les propos de Monsieur GRASSET qui accuse la majorité de brader le patrimoine communal. Il ajoute, qu'à son sens, le projet urbain défendu par la minorité avait l'intention de brader davantage le patrimoine de la commune que la majorité actuelle n'est en train de le faire.

Monsieur le Maire conclut sur les restaurants scolaires doubles en indiquant que c'est dans cet esprit que son équipe souhaite travailler mais que dans tous les cas ils veilleront à ce que les enfants soient dans de bonnes conditions de fonctionnement avec un bon ratio de personnel car c'est ce qui primera.

Monsieur le Maire procède au vote et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix CONTRE (groupe « Aux Arbres Citoyens ») et 6 voix CONTRE (groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc ») adopte le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2027.

21. CONVENTION TRIENNALE ASCJB

DELIBERATION N° 2022-34

Présenté en Commission Ressources du 22 mars 2022

Madame Le Franc rappelle que conformément au bilan des Assises Associatives et afin de permettre une meilleure visibilité budgétaire de toutes les parties (association et mairie), il a été décidé de renouveler la convention avec l'ASCJB pour une durée de 3 ans.

Les objectifs et engagements de cette convention ont été co-construits en partenariat avec l'ASCJB.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec l'ASCJB.

Monsieur TURBY souhaite saluer le travail qui a été accompli sur ce sujet de la convention d'objectifs. Toutefois, il souhaiterait apporter une contribution à la réflexion quant au fait d'avoir les métriques d'évaluation, notamment sur le handicap.

Monsieur TURBY profite également pour dire au nom du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » l'excellent travail réalisé sur le domaine de la culture.

Madame LE FRANC remercie Monsieur TURBY pour son intervention liée au domaine de la culture et répond que concernant cette convention, c'est un premier point qui a été fait sur des objectifs précis qui tenaient à cœur à la majorité municipale mais que quantifier certains objectifs reste encore quelque chose de délicat et compliqué à mesurer, notamment sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, Madame LE FRANC précise que les représentants associatifs ont préféré rester sur des indicateurs qualitatifs que quantitatifs parce qu'il y avait une difficulté à mesurer objectivement ce critère-là. C'est pourquoi, il est stipulé un axe autour de la formation pour les animateurs par rapport aux situations de handicap dans la convention. Madame LE FRANC termine en indiquant que c'est un premier travail qui dans le temps, elle espère, se perfectionnera.

Monsieur TURBY indique que c'était exactement le sens de son intervention.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec l'Omnisports CACBO.

22.GRATUITE DE TARIFS MUNICIPAUX AU BENEFICE DES FAMILLES DE DEPLACES UKRAINIENS

DELIBERATION N° 2022-35

Monsieur le Maire indique que suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine, une partie de la population ukrainienne a fui le pays pour se réfugier dans d'autres pays dont la France. Plusieurs familles de Carbon-Blanc accueillent déjà des déplacés ukrainiens, parmi lesquels des enfants. Ceux-ci sont accueillis dans les écoles de la Ville.

Afin de permettre à ces familles de vivre au mieux cette période difficile, Monsieur le Maire propose de leur faire bénéficier de la gratuité des prestations municipales proposées aux enfants et aux jeunes pour les services suivants :

- La restauration scolaire
- L'accueil périscolaire
- Le transport scolaire
- L'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi
- L'accueil de loisirs sans hébergement des vacances
- L'action-jeunes
- L'école multisports
- Les vacances sportives

Monsieur TURBY salue la proposition de Monsieur le Maire en précisant que bien sûr le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » s'associe à cette démarche.

Monsieur TURBY souhaite également saluer le travail mené par les services municipaux, les travailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire mais également la solidarité nationale et locale.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des voix, approuve la création de tarifs gratuits au bénéfice des familles de déplacés ukrainiens

23.INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe que c'est un document qui dresse la liste des marchés qui ont signés par la commune en 2021.

La séance est levée à 20H30.